

## **Qui veut voyager loin ménage sa monture ...**

Quand vous rentrerez de voyage, vous aurez mille choses à raconter. Afin que vous puissiez toujours décrire vos vacances sur un ton ravi et optimiste, nous vous conseillons de lire cette brochure avant de partir. Nous l'avons rédigée en collaboration avec l'Office fédéral de la police (DFJP) et le Secrétariat d'État à l'économie (DFEP). Vous y trouverez des conseils et des renseignements sur les possibilités et les limites de l'assistance que nos représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger peuvent vous prêter si vous vous trouvez dans une situation difficile.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà: **Bon voyage**

Département fédéral  
des affaires étrangères (DFAE)

## La réussite d'un voyage dépend de sa préparation

### Premier contact

Renseignez-vous sur le pays de vos vacances en lisant des guides touristiques, prospectus, cartes routières, etc. Surfez sur internet. Consultez les "Conseils pour voyageurs" du DFAE ([www.dfae.admin.ch/voyages](http://www.dfae.admin.ch/voyages)). Vous vous y retrouverez mieux si vous êtes muni d'un guide de voyage dans votre langue (et d'un dictionnaire).

### Formalités

**Votre passeport** est-il valable au moins six mois au-delà du séjour prévu dans un pays étranger? Ressemblez-vous encore à la personne qui figure sur la photo? Avez-vous fait établir des passeports individuels pour vos enfants ou ceux-ci sont-ils inscrits dans vos propres passeports? Rappelez-vous qu'habituellement, seuls les pays d'Europe occidentale reconnaissent les cartes d'identité.

Renseignez-vous à temps pour savoir si vous avez besoin d'un **visa d'entrée ou de transit**, éventuellement d'un visa de sortie.

Demandez quelle vaccination est obligatoire ou conseillée pour le pays où vous vous rendez.

### La santé

Renseignez-vous sur les possibilités de **prophylaxie** (vaccinations, précautions hygiéniques) contre les maladies dangereuses tels que le SIDA, le paludisme, le typhus, la fièvre jaune, le choléra, la bilharziose, l'amibiase, etc. A vous qui partez pour un **pays tropical**: ne buvez que de l'eau bouillie ou minérale.

Renoncez à mettre des glaçons dans vos boissons. Ne mangez ni salade, ni glaces, ni fruits non pelés.

Avant d'entreprendre un voyage dans un pays où **le climat** est extrême, vous devriez consulter un **médecin**. Si vous devez prendre régulièrement un **médicament**, emportez-en une réserve suffisante, de même que l'ordonnance et la notice d'emploi (les médicaments ne sont pas commercialisés dans tous les pays sous le même nom). A titre préventif, il est également recommandé de prendre avec soi des seringues jetables en vue d'une protection contre les maladies dangereuses transmissibles par le sang (jaunisse, SIDA).

Prenez la précaution d'emporter une **paire de lunettes de réserve**. Si vous êtes sujet aux **allergies** ou si vous ne supportez pas certains médicaments, munissez-vous d'un certificat médical. Votre **carte de groupe sanguin** pourrait également vous être utile en cas d'urgence.

Vous trouverez aussi d'autres renseignements utiles dans la brochure intitulée "Indicateur médical pour voyages en pays tropicaux", qui peut être obtenue auprès de RADIX Promotion de la santé à Zurich.

### Argent

Observez absolument les prescriptions en matière d'importation et d'exportation de devises en vigueur dans le pays où vous vous rendez. Les banques vous donneront les indications et renseignements nécessaires.

Munissez-vous à temps des **moyens de paiement nécessaires** (liquidités en monnaie étrangère, chèques de voyage, Postcard et cartes de crédit). Contrôlez la date d'échéance de vos cartes de crédit et munissez-vous à temps de nouvelles cartes. Informez-vous si vos moyens de paiement sont acceptés dans le pays de votre voyage. Emportez avec vous assez **d'argent ou de chèques de voyage**. Sans ressources pécuniaires suffisantes, vous risquez de vous voir interdire l'accès à un pays.

### **Douane**

Renseignez-vous sur les **prescriptions en matière d'importation** en vigueur dans le pays de destination et sur les **prescriptions douanières** en vue du retour en Suisse. La brochure "Passer la douane suisse en toute tranquillité" peut être obtenue auprès de l'Administration fédérale des douanes à Berne ou auprès des directions régionales des douanes.

### **Si vous voyagez en voiture...**

Commandez la **carte verte d'assurance** auprès de votre compagnie d'assurance. Renseignez-vous auprès des associations d'automobilistes au sujet de l'utilité d'une lettre d'assistance automobile (rapatriement des personnes et des véhicules en cas d'accident ou de maladie, assistance en cas de panne à l'étranger, etc.). Pensez à conclure une **assurance tous risques pour les vacances et une assurance de protection juridique**. Un **permis de conduire international** et d'autres documents concernant le véhicule (triptyque, carnet de passage) sont-ils nécessaires? Renseignez-vous sur les **prescriptions en matière de circulation routière** (port de la ceinture obligatoire, taux d'alcoolémie, vitesse maximum autorisée, etc.).

### **Animaux, produits d'origine animale, protection des espèces**

Si vous emmenez des **animaux domestiques** à l'étranger ou si vous voulez les (ré-) introduire en Suisse, observez les prescriptions en vigueur dans le pays de destination et en Suisse. Consultez avant de partir l'aide-mémoire de l'Office vétérinaire fédéral à Berne-Liebefeld intitulé: "Rapportez-vous des animaux ou des marchandises - de la viande, de l'ivoire, des fourrures, des cuirs de reptile...?".

### **Par mesure de précaution**

Renseignez-vous si votre caisse-maladie prend les traitements à l'étranger à sa charge et dans quelle mesure. Songez à contracter une assurance-voyage. Il en existe pour:

- les bagages
- les frais d'annulation de voyage
- les accidents aériens
- les voyages à l'étranger (assurance accidents/maladie, en cas de maladie ou d'accidents à l'étranger, de frais d'hospitalisation majorés, de rapatriement, d'actions de recherche, de décès).

Les assurances offrent également d'autres possibilités:

- lettres de protection (association d'automobilistes)
- ambulances aériennes

Avant de conclure une assurance, n'oubliez pas de tenir compte du fait que le paiement des frais de voyage (billets d'avion, de train, de bus ou de bateau, etc.) avec certaines cartes de crédit comprend une assurance-voyage.

Notez dans votre agenda de poche le **numéro de votre passeport** et les **numéros de vos billets d'avion**, de vos **cartes de crédit**, et vos **chèques de voyage, de téléphone de votre famille, de la police d'assurance-voyage** et ceux des organisations de **sauvetage par avion**, sans oublier les adresses et téléphones des représentations suisses dans le pays où vous vous rendez. **Vos proches devraient connaître non seulement votre adresse de vacances, mais également votre itinéraire de voyage et vos étapes, la marque du véhicule et le numéro des plaques d'immatriculation.** Photocopiez les quatre premières pages de votre passeport, emmenez-les dans vos bagages à main avec des photos de rechange récentes et une autre pièce de légitimation (carte d'identité, etc.), pour le cas où vous **perdriez votre passeport**. Si vous avez l'intention de partir en **expédition, informez-en par écrit et à l'avance** notre Département ou directement la représentation suisse compétente à l'étranger, en indiquant votre itinéraire.

#### **Pour ne rien oublier: une liste de pointage**

Dressez une **liste** sur laquelle vous noterez les objets et vêtements que vous voulez emporter et les tâches domestiques que vous devez accomplir avant le départ. Cela facilitera vos préparatifs.

## **Pour mieux profiter de votre séjour à l'étranger...**

### **A la frontière**

Respectez les **prescriptions relatives aux importations**. Selon le pays que vous visiterez, non seulement les boissons alcoolisées, mais aussi les ouvrages politiques, pornographiques ou même religieux peuvent vous créer des ennuis lors du contrôle douanier. N'emprenez aucune arme à feu, ni arme blanche. N'acceptez jamais de passer les **objets d'autres personnes à la douane**. On pourrait abuser de votre serviabilité (drogues, armes, etc.). Si vous passez la frontière en voiture, ne prenez aucun **passager inconnu qui aurait des bagages**.

N'essayez jamais de soudoyer un douanier ou de l'obliger par la force à vous laisser passer.

**Ne touchez pas à la drogue**. Même pour une quantité minimale, vous risquez de vous retrouver en prison. Dans de nombreux pays, le trafic et la consommation de drogue sont passibles des plus lourdes sanctions, voire même de la peine de mort.

### **Si vous voulez dormir sur vos deux oreilles...**

Déposez dans le **coffre-fort de l'hôtel**, vos **objets de valeur** et votre **argent liquide**. Dans la plupart des pays, le voyageur doit toujours être muni de son passeport ou de sa carte d'identité.

**Changez vos devises toujours à la banque, auprès d'un bureau de change officiel ou à l'hôtel**. Demandez un reçu et conservez-le jusqu'au départ. Le change au noir pourrait vous attirer beaucoup d'ennuis.

Ne transportez que de petites quantités **d'argent liquide** dans votre sac à main ou dans votre poche de pantalon. Les ceintures avec porte-monnaie incorporé ou les étuis en cuir ou en tissu que l'on porte sur le corps sont d'excellents antivols.

Séparez toujours vos **chèques** de votre **carte de chèque**.

### **"Ah! ces étrangers..."**

**N'enfreignez pas l'ordre public et observez** les lois locales en vigueur. Respectez les **us, coutumes et habitudes indigènes**. Abstenez-vous de faire des remarques méprisantes ou racistes. Songez que la prostitution présente un risque non seulement pour vous-même, mais aussi pour les personnes concernées. A l'égard de vos hôtes, ayez un comportement correct, une tenue vestimentaire décente et une attitude amicale.

### **Photographies**

**Soyez prudent(e)**. Dans certains pays, photographier des mendiants, des quartiers miséreux, des ponts, des lignes de chemin de fer, des locomotives, des aéroports, des avions, des installations portuaires et militaires ou des édifices publics peut vous valoir la prison. Avant de photographier des gens que vous ne connaissez pas, **demandez-leur la permission**. Respectez leur volonté de ne pas être photographiés ou de ne l'être que contre un petit pourboire.

## **Achats**

Avant d'acquérir un **objet d'art ou de culte** (meuble, vase, sculpture, icône, tableau, tapis, arme, etc.), assurez-vous préalablement que cet objet peut être acheté et, partant, exporté.

## **Travail**

N'essayez jamais, **en qualité de touriste, de prendre un emploi sans permis de travail**. En général, il est interdit aux touristes d'accepter un travail rémunéré, même si celui-ci est de courte durée. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la Section émigration et stagiaires du DFJP/Office fédéral des étrangers.

## **Lieu de séjour**

Si vous restez pendant une longue période à l'étranger et que vous voyagez dans plusieurs pays, envoyez régulièrement de vos nouvelles à votre famille et indiquez lui votre lieu de séjour et votre itinéraire. Un contact téléphonique régulier peut être utile.

## **Radio Suisse Internationale (RSI)**

La réception de la RSI est possible mondialement sur ondes courtes et en Europe via le satellite ASTRA. Une brochure à ce sujet peut être obtenue auprès de la RSI à Berne.

## **Euromessages-Services de rappel**

La RSI transmet les communications urgentes pour les touristes en Europe et dans les régions avoisinantes qui ont été remises à la centrale d'information du TCS (Tél. 022/417.24.24). Les fréquences et les heures d'émission peuvent être obtenues auprès de la RSI. Dans les cas exceptionnels, la RSI transmet des appels concernant des Suisses hors de l'Europe ainsi que des communications du DFAE destinées aux Suisses se trouvant dans des régions en crise.

### **En cas de problème...**

Si vous **perdez votre passeport** ou si on vous **le vole**, faites-vous établir une **attestation** par le poste de police compétent.

Si vous vous trouvez en difficulté, gardez votre calme. N'opposez **jamais de résistance** aux pouvoirs publics, mais faites valoir votre **droit** d'informer la représentation suisse la plus proche.

Si une **catastrophe** se produit dans le pays où vous vous trouvez (tremblement de terre, accident ferroviaire, etc.), avertissez sans tarder par téléphone votre famille que vous êtes sain(e) et sauf(ve). Vos proches qui sont restés en Suisse se font souvent beaucoup plus de soucis que vous ne le pensez.

### **Vous avez besoin d'aide...**

Si vous avez essayé, sans succès, de vous en sortir par tous les moyens, adressez-vous alors à la représentation suisse compétente (ambassade, consulat). Elle pourra certainement vous aider. La tâche des représentants consulaires consiste avant tout à vous donner des conseils afin de sortir d'une situation difficile. Mais n'attendez pas l'impossible de l'ambassade ou du consulat.

## **Possibilités et limites de l'assistance que peut vous prêter une représentation suisse à l'étranger**

### **Prestations que vous êtes en droit d'attendre de nos ambassades, consulats généraux et consulats:**

- Si vous perdez votre passeport, on vous délivrera un nouveau document de voyage après consultation télégraphique en Suisse. Cette démarche peut prendre quelques jours, surtout si la perte de votre passeport tombe en fin de semaine.
- Si vous avez **besoin d'argent**, aide et conseils vous seront dispensés.
- Si vous êtes en difficulté et totalement démuné, la représentation vous allouera une **aide financière transitoire** remboursable, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre solution.
- S'il vous faut l'adresse d'un médecin, d'un hôpital ou d'un avocat, la représentation vous la communiquera.
- Si vous devez être hospitalisé(e) et s'il y a nécessité, on vous rendra visite.
- Si vous avez des communications urgentes à transmettre, respectivement à recevoir de vos proches, la représentation s'entremettra.
- Si vous êtes arrêté(e), la représentation interviendra lorsque les conditions de votre détention (cellule, nourriture, soins médicaux) laissent à désirer. Sur votre requête, elle avisera votre famille, vous trouvera un avocat à vos frais et vous rendra visite en prison.
- Si une personne est portée disparue, la représentation engagera les recherches.
- S'il y a maladie, accident ou décès, la représentation en informera la famille par l'intermédiaire de la Section de la protection consulaire du DFAE. Elle organisera, respectivement coordonnera le rapatriement de la personne malade ou accidentée ou de la dépouille mortelle.

### **Prestations auxquelles vous ne pouvez pas prétendre:**

Dans l'exercice de leurs fonctions, les représentations suisses à l'étranger sont tenues de respecter les normes du droit international public telles qu'énoncées par les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires. En vertu de ces dispositions, nos consulats et nos ambassades ne peuvent, par exemple, ni jouer le rôle d'une banque, ni celui d'un bureau de poste. Nos représentations ne sont pas non plus en mesure de mener elles-mêmes des enquêtes policières, ni de s'immiscer dans une procédure judiciaire pendante, encore moins de libérer des citoyennes et citoyens suisses qui ont enfreint la loi.

Par ailleurs, nos représentations ne peuvent pas mettre à disposition une somme d'argent qui couvrirait la suite du voyage et les frais d'hébergement en hôtel. Elles ne peuvent pas davantage avancer l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses lors de décès, les cautions et honoraires d'avocat pour les cas de détention, ainsi que les amendes. Il n'est évidemment pas possible d'envoyer un ou une fonctionnaire consulaire à l'aéroport pour prolonger la validité d'un passeport.

Montrez-vous compréhensif(ve) si la représentation vous demande une rémunération pour l'assistance qu'elle vous prêle. Nos ambassade et nos consulats

sont tenus, en vertu d'une ordonnance, de percevoir un émolument pour des prestations déterminées et d'établir une facture pour les dépenses encourues.

Soyez assuré(e) que nos représentations vous prêteront volontiers secours et assistance en cas de difficulté. Venir en aide aux ressortissants suisses qui se trouvent dans une situation difficile est beaucoup plus qu'un simple devoir, c'est une tradition humanitaire de notre pays.

## **Adresses utiles**

### **Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)**

Section de la protection consulaire  
Bundesgasse 32, 3003 Berne  
(031) 322 44 52  
<http://www.dfae.admin.ch>

### **Office fédéral des étrangers**

Section émigration et stagiaires  
Quellenweg 15, 3003 Bern-Wabern  
(031) 322 42 02  
<http://www.auslaender.ch>

### **Office vétérinaire fédéral**

Schwarzenburgstrasse 161, 3097 Liebefeld  
(031) 323 85 09 (importation/exportation animaux sauvages)  
(031) 323 85 24 (importation/exportation animaux domestiques)  
<http://www.bvet.admin.ch>

### **Administration fédérale des douanes, information**

Monbijoustr. 40, 3003 Berne  
(031) 322 65 11 (renseignements généraux)  
<http://www.zoll.admin.ch/f/franz.htm>

### **RADIX Promotion de la santé**

Stampfenbachstrasse 161, 8006 Zurich  
(01) 360 41 00  
<http://www.radix.ch>

### **Radio Suisse Internationale (RSI)**

Service clientèle  
Case postale, 3000 Berne 15  
(031) 350 92 22  
<http://www.swissinfo.org>

## Notes personnelles

Inscrivez ici les indications les plus importantes en cas de perte de vos documents de voyage et de vos moyens de paiement:

### PASSEPORT/CARTE D'IDENTITÉ

No:

.....

....  
Date d'établissement et

lieu:.....

Délivré

par:.....

### BANQUE

No du

compte:.....

No de la

carte:.....

Tél. jour et

nuit:.....

### LA POSTE

No du

compte:.....

No de la

carte:.....

Tél. Office des chèques

postaux:.....

Numéro

vert:.....

### CARTE DE CREDIT

Compagnie:.....

.....

No de la

carte:.....

Tél. jour et

nuit:.....